Saint-Charles
sur-Richelieu
Une histoire de famille!

PROVINCE DEQUÉBEC
SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU
MRC de La Vallée-du-Richelieu
COMTÉ DE BORDUAS
DISTRICT JUDICIAIRE
DE SAINT-HYACINTHE

RÈGLEMENT 277-04-006

RÈGLEMENT 277-24-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 277-16-002 RELATIF AUX TARIFS APPLICABLES LORS D'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR COMBATTRE L'INCENDIE OU POUR INTERVENIR LORS D'ACCIDENT DE VÉHICULE D'UN PROPRIÉTAIRE NON-RÉSIDENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU

RÉSOLUTION #

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 277-16-002 est entré en vigueur le 7 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est prévalue des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la tarification afin de l'uniformiser à la tarification de l'Entente régionale d'entraide sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Francis Vigneault à la séance régulière du 8 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et déposé par monsieur le conseiller Francis Vigneault lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte le présent règlement no 277-24-006 modifiant le règlement 277-16-002 relatif aux tarifs applicables lors d'intervention du service de sécurité incendie pour combattre l'incendie ou pour intervenir lors d'accident de véhicule d'un propriétaire non-résident de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

ARTICLE 1 TARIFICATION

Le 5e alinéa de l'article 7 est remplacé par le texte suivant : Le temps d'utilisation du ou des camions autopompe est de 255 $/heure, minimum 2 heures, par camion. Ce montant est indexé de 5 % par année.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 6 juin 2024.

Julie Lussier, mairesse

Nathalie Cliche

Nathalie Cliche, greffière-trésorière

Avis de motion : 8 mai 2024

Dépôt du projet de règlement : 8 mai 2024

Adoption : 5 juin 2024

Publication : 6 juin 2024

Entrée en vigueur : 6 juin 2024